

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 25 septembre 2026	N° 2026-494

Convocation du 18 septembre 2026

Aujourd'hui vendredi 25 septembre 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Thomas CAZENAVE, Président

ETAIENT PRESENTS :

Mme Daphné ALATERNE, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Ariane ARY, M. Jean-Charles ASTIER, M. Christian BAGATE, M. Quentin BELAUBRE, Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Claudine BICHET, Mme Nathalie BOIS HUYGHE, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jimmy BOURLIEUX, M. Ludovic BOUSQUET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, Mme Chantal CHABBAT, Mme Jacqueline CHADEBOST, M. Gérard CHAUSSET, Mme Anne-Laure CHAZEAU, Mme Camille CHOPLIN, Mme Christelle COTTON, Mme Cécile DESJAMBES, M. Gilbert DODOGARAY, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Catherine FABRE, Mme Anne FAHMY, Mme Vanessa FERGEAU-RENAUX, M. Maël FETOUH, Mme Hélène FLORIAN, M. Alain GARNIER, Mme Sophie GAUDRU, M. Yohann GIACOMETTI, M. Frédéric GIRO, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc KLEINHENTZ, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Henri LAGARRIGUE, M. Gwénaél LAMARQUE, M. Jérôme LAMBERT, Mme Yana LANGLOIS, M. Johnny LEBEAUPIN, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Mayeul L HUIILLIER, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Jean-Claude MARSAULT, Mme Alexandra MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Bruno NAULEVADE, Mme Laurence NAVAILLES, M. Pierre De Gaétan N JIKAM, M. Luc PASCAL, Mme Pascale PAVONE, M. David PENNETIER, Mme Juliette PEREZ, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. David POULAIN, M. Eric POUILLIAT, M. Philippe QUERTINMONT, Mme Valérie QUESADA, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Boubacar SECK, Mme Alexandra SIARRI, M. Georges SIMON, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Luc TRICHARD, M. Thierry TRIJOULET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Céline BOUTE à Mme Anne LEPINE
M. Gerald CARMONA à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Jean Francois CLEDEL à M. Marc LAFOSSE
Mme Laure CURVALE à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Florence DAMET à M. Christian BAGATE
M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT à Mme Juliette PEREZ
M. Christophe DUPRAT à M. Eric CABRILLAT
Mme Véronique FERREIRA à M. Jean-Claude MARSAULT
M. Jeremy NICOL à M. Yohann GIACOMETTI
M. Taner OZKOSAR à Mme Cécile DESJAMBES
M. Eric OZOUX à M. Mayeul L HUIILLIER
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Philippe QUERTINMONT
M. Fabien ROBERT à Mme Ariane ARY
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Ariane VAN GHELUE à M. Georges SIMON

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20260925-lmc1118620-DE-1-1
Date de télétransmission : 02/10/2026
Date de réception préfecture : 02/10/2026
Publié : 02/10/2026

	Conseil du 25 septembre 2026	Délibération
	Direction Développement Economique	N° 2026-494

Economie de proximité - Soutien à l'association Bordeaux mon commerce pour l'accompagnement des associations de commerçants et artisans du territoire métropolitain - Convention - Décision - Autorisation

Monsieur Philippe QUERTINMONT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Afin de préserver l'équilibre commercial de son territoire et de soutenir la vitalité de ses centralités, Bordeaux Métropole déploie une politique volontariste en faveur du commerce et de l'artisanat de proximité.

Dans ce cadre, la Métropole accompagne les communes membres dans leurs actions de dynamisation commerciale et soutient les initiatives contribuant à renforcer l'attractivité des centres-villes et centres-bourgs. Aussi, Bordeaux Métropole souhaite contribuer au renforcement de la dynamique impulsée par les associations de commerçants et d'artisans, en favorisant leur structuration et en soutenant leurs diverses animations commerciales et leurs services collectifs.

Parallèlement, l'association **Bordeaux mon commerce (BMC)** s'est donné pour mission de soutenir, dynamiser et promouvoir le commerce de proximité, en créant des synergies entre commerçants et artisans de Bordeaux et des communes environnantes. Forte de son expérience en matière associative et dans l'organisation d'animations commerciales, BMC s'appuie sur son expertise pour mettre en valeur le commerce indépendant et pour aider les associations dans leur structuration et la réalisation de leurs projets événementiels.

Aussi, pour mener à bien ses actions de soutien au commerce de proximité, BMC sollicite depuis plusieurs années le soutien de Bordeaux Métropole.

En 2025, l'association a bénéficié d'une aide financière de la Métropole d'un montant de 38 000 €, pour mettre en œuvre deux actions fortes :

1) accompagnement des associations de commerçants : BMC a soutenu les associations des communes d'Ambarès-et-Lagrave, Bassens, Bègles, Bruges, Carbon Blanc, Villenave d'Ornon et Saint-Médard-en-Jalles, dans l'organisation d'événements commerciaux tels que le grand marché de Noël à Saint-Médard-en-Jalles, les calendriers de l'avent de 4 communes, le Mapping des commerces de Bègles, la guinguette des commerçants et la fête des vendanges de Villenave d'Ornon et la rentrée des commerçants d'Ambarès-et-Lagrave, ou encore la campagne Octobre Rose. Grâce à cet accompagnement, plusieurs associations de commerçants et artisans ont pu être créées, relancées ou consolidées, permettant ainsi de renforcer les dynamiques collectives locales et de structurer durablement les initiatives commerciales sur plusieurs communes de la Métropole,

2) promotion du commerce local : cette action avait pour objectif d'organiser la venue d'un(e) influenceur(se) dans une commune membre de la Métropole pour réaliser la promotion de leurs commerces indépendants auprès d'une large communauté en ligne. Toutefois, en raison du contexte préélectoral et des contraintes liées à la période de réserve

précédant les élections municipales, cette action n'a finalement pas pu être mise en œuvre comme prévu.

Le travail réalisé par BMC a donc permis de faire naître et de consolider plusieurs associations existantes (7 associations accompagnées), de leur apporter un appui technique et logistique efficace et essentiel.

Compte tenu de l'impossibilité de réaliser l'action « Promotion du commerce local », le bilan de ces opérations 2025 porte exclusivement sur l'action « accompagnement des associations de commerçants » et fait apparaître un total de dépenses réalisées de 65 773 € TTC (pour une dépense prévisionnelle de 55 535 €) subventionnées par Bordeaux Métropole à hauteur de 53%. La subvention accordée à BMC pour l'année 2025 a donc été proratisée de 37 000 € à 35 000 € (2000 € non versés pour l'action « promotion du commerce local »).

Pour 2026, BMC souhaite poursuivre les actions engagées afin d'amplifier la dynamique amorcée. Dans un contexte de maîtrise des dépenses publiques, Bordeaux Métropole prévoit de concentrer son soutien 2026 sur les actions d'accompagnement des associations de commerçants et artisans, considérées comme un levier essentiel de dynamisation des centralités commerciales. L'action « promotion du commerce local ne sera donc pas renouvelée.

Ainsi, cette année, BMC accompagnera les associations des communes d'Ambarès-et-Lagrave, Bassens, Bègles, Bruges, Carbon-Blanc, Saint-Médard-en-Jalles et Villenave d'Ornon, soit sept associations. Ces accompagnements incluront des campagnes de communication, notamment sur les réseaux sociaux, ainsi que l'organisation de grands événements commerciaux (braderies, marchés de Noël éco-responsables, Octobre Rose, etc.). Le volume de travail estimé pour chaque association reste similaire à l'année précédente, avec environ 180 heures par an et par association. Afin d'assurer la poursuite et le développement de ces actions, l'association prévoit un renforcement de ses moyens humains et organisationnels.

Cette action s'inscrit pleinement dans la stratégie métropolitaine visant à renforcer l'attractivité des centres-villes et centres-bourgs, à soutenir les dynamiques économiques locales et à accompagner les communes dans leurs politiques de revitalisation commerciale.

La conduite de ces différentes actions mobilisera le budget de Bordeaux mon commerce pour un montant prévisionnel global de 67 830 € TTC. Sur cette base, BMC a sollicité le soutien de Bordeaux Métropole pour un montant de 38 000 €.

Programme d'actions 2026	Coûts/dépenses	Subventions		Participations	
		Bordeaux Métropole		Autofinancement BMC	Autres partenaires
	€ T.T.C	€	%	€	
Soutien aux associations de commerçants de la métropole	67 830 €	38 000 €	56%	20 830 €	9 000 €

Compte tenu de la réussite des actions de 2025 et du programme d'action 2026, il est proposé d'autoriser le versement par Bordeaux Métropole d'une subvention de 38 000 € (soit 56% de la dépense prévisionnelle).

Les conditions de versement de cette subvention sont précisées dans la convention ci-annexée. Par dérogation au Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé, le premier acompte de la subvention portera sur 80% du montant de la subvention.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le règlement UE n° 2023/2831 de la commission du 13 décembre 2023, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis, publié au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE) le 15 décembre 2023,

VU la déclaration de Bordeaux mon commerce relative à la liste et aux montants de toutes les aides dont elle a bénéficié, au cours des trois dernières années, au titre du règlement (UE) 2023/2831 de la Commission du 13 décembre 2023 et le non-dépassement du plafond,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1611-4 et L5217-1,

VU l'avenant 2 à la convention avec la Région Nouvelle-Aquitaine relative à la mise en œuvre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et aux aides aux entreprises signée le 15/07/2024, adopté par délibération n°2025-551 du Conseil métropolitain du 5 décembre 2025,

VU la délibération n°2021/603 du 25 novembre 2021 du Conseil de Bordeaux Métropole adoptant le Schéma de développement économique métropolitain,

VU la demande de subvention formulée par l'association Bordeaux mon commerce, n°2026-00204

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE l'organisme bénéficiaire s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet défini dans sa demande d'aide et que celui-ci relève de l'intérêt local,

CONSIDERANT QUE les actions portées par l'association Bordeaux mon commerce contribuent au renforcement de l'attractivité commerciale des centralités métropolitaines, à la structuration des associations de commerçants et artisans ainsi qu'au soutien du commerce de proximité,

CONSIDERANT le dépassement du seuil de 23 000 € annuels de subvention de fonctionnement octroyée par Bordeaux Métropole à l'organisme bénéficiaire, induisant une autorisation de la subvention par le Conseil et la rédaction d'une convention,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention d'un montant de 38 000 € à l'association Bordeaux mon commerce, au titre du règlement de minimis général, pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2026 en faveur de l'accompagnement des associations de commerçants et artisans et de la dynamisation du commerce de proximité métropolitain, sur la base d'un budget prévisionnel global de 67 830 € TTC,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de versement de la subvention accordée,

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2026, chapitre 65, article 65748, fonction 61,

Article 4 : L'association bénéficiaire s'engage à faire apparaître le soutien de Bordeaux Métropole sur l'ensemble des supports de communication, documents et événements réalisés dans le cadre des actions financées au titre de la présente subvention, selon les modalités définies dans la convention ci-annexée.

Résultat du vote : Adoptée à l'unanimité.

Pour : 104
Contre : 0
Abstention : 0
Non-participation au vote : 0

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2026

Par le/la secrétaire de séance, Signé numériquement le 01/10/2026 Par Emmanuel SALLABERRY Vice-président 	Pour expédition conforme, Signé numériquement le 02/10/2026 Par Thomas CAZENAVE Président 
--	--